



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 08 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du mercredi 21 juin 2023 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
20 membres présents sur 31 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Gérard Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 07 du 16 mars 2023
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 17 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et comptes de l'année 2022
8. Préavis no 18 / 2021 – 2026 : crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie
9. Préavis no 19 / 2021 – 2026 : arrêté d'imposition 2024 et 2025
10. Rapports des délégations et représentations
11. Election du/de la président/e
Election du/de la vice-président/e
Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau
Nomination dans diverses commissions
12. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence. M. Pierre Henri Légeret est excusé.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors d'interventions, de se présenter par son nom et prénom et de parler haut et fort.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 20 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Mme Sheen Khurdi a annoncé son arrivée avec du retard.

Se sont excusés : Mmes Elodie Angéloz, Stéphanie Luneau, Evelyne Lüthi, Silvija Tileva, MM. Haxi Hajdari, Sunil Khurdi, Frédéric Rapin, Christophe Roumier et Dominique Weber.

Est absente : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 20 membres avec le Président, soit 19 votes à main levée et 20 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 07 de la séance du 16 mars 2023

Une correction est apportée à la page 4, sous « Swisscom – fibre optique ». Les travaux seront réalisés... avant (et non après) la pose de l'enrobé.

Le procès-verbal est adopté par **18 oui, 0 non et 1 abstention, tel que modifié.**

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend note de la démission de Mme Khrystyna Mytsak au 24 mai 2023 et de Mme Evelyne Lüthi au 30 juin 2023.

Nous avons une admission : Mme Dora Correia Pinheiro dos Santos. Le Président passe à l'assermentation de la personne présente, qui prête serment selon l'art. 4 du Règlement du Conseil général.

L'Assemblée est composée de 21 membres avec le Président, soit 20 votes à main levée et 21 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ ERHL (Economie région Haut-Lac) :

Le Président a été invité à l'assemblée générale qui a eu lieu le 3 mai 2023 en tant que représentant du législatif de la commune de Rennaz.

➤ Remerciement à Khrystyna Mytsak :

Bien qu'absente, le Président souhaite remercier Mme Khrystyna Mytsak pour son implication dans la vie du village et auprès de la Commission d'animations.

➤ Sortie du Conseil général :

La sortie du Conseil général s'est bien déroulée avec une participation de 17 membres. Il remercie les personnes qui ont pris part à la visite du Fort de Chillon et au repas qui a suivi.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

Excusé.

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ Les forêts :

Une séance sur les plantes exotiques invasives a eu lieu le 15 juin pour continuer la lutte contre cette problématique.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) travaille actuellement le long de la route H144 pour éradiquer le Sénéçon du Cap. Dans la zone marécageuse, il y a essentiellement du Buddleia, ainsi que de la Jonnaire.

Un règlement d'application va voir le jour au niveau fédéral pour l'interdiction de la vente des plantes néophytes qui sont déjà sur liste noire. Au niveau cantonal vaudois, cette liste risque d'être plus restrictive. Elle comporte pour l'instant environ 40 espèces.

La Municipalité a également écrit à quelques propriétaires pour qu'ils nettoient leur parcelle de certaines de ces plantes invasives.

➤ *Les déchets :*

A la fin mai, le Molok de la route de Noville a subi quelques réparations. Des leviers hydrauliques ont été remplacés par une chaîne, comme cela avait déjà été réalisé pour le Molok de Praz-Derrey. Les trois autres containers seront modifiés au fur et à mesure des besoins, sachant qu'ils ne sont plus sous garantie.

Des nouveaux panneaux d'interdiction de dépôts sauvages seront prochainement installés à l'Eco-point. Ils permettront d'amender les personnes prises sur le fait.

Le changement du bac à huile est à l'étude. Des devis ont été demandés à deux entreprises pour son remplacement. Pour la maintenance, notre employé communal contrôle chaque semaine l'état du bac et appelle le SIGE si nécessaire.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Panneaux photovoltaïques au collège de Rennaz :*

Les panneaux solaires ont été posés. Ils sont en fonction depuis les vacances de Pâques. Les travaux se sont bien déroulés. M. Gérald Dumusc nous informe que les coûts seront en dessous du montant du préavis.

➤ *Route de la traversée du village :*

Le programme pour la pose définitive des enrobés est prévue du 12 au 25 juillet, en plusieurs phases. Des jours de réserve en cas de pluie sont prévus dans ces dates. Un tout-ménagement avec tous les détails sera transmis à la population.

Divers ajustements ont dû être appliqués au niveau des carrefours, bien que la géométrie soit tout à fait dans les normes et qu'elle répondait aux demandes du Canton. Malgré cela, certains chauffeurs de camion poids lourd n'avaient aucun respect des zones de verdure. Afin d'éviter des inconvénients futurs, il a été décidé de modifier directement ces abords de route. Les travaux de génie civil touchent à leurs fins.

➤ *La Fugue chablaisienne :*

La commune de Rennaz est partenaire de la fugue chablaisienne. Pour la deuxième année, un binôme a été fait avec la commune de Collombey-Muraz sur l'aire du Bochet. Un parcours vélo a été proposé comme activité. Cette édition a rencontré un grand succès avec plus de 10'000 participants.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ Rien à signaler.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Message de Pierre Henri Légeret :*

Au nom de Pierre Henri Légeret, Mme Muriel Ferrara transmet que les 10 ans de la construction de la caserne du SDIS ont été fêtés le samedi 3 juin dernier. La journée a été magnifique et agrémentée par des activités pour les jeunes et également un concert en début de soirée. Les JSP (jeunes sapeurs-pompiers), au nombre record de 25 pour cette année, ont participé activement avec leurs aînés. Cette fête a eu beaucoup de succès.

➤ *Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise :*

Un avant-projet de loi sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est mis en consultation jusqu'au 15 juillet 2023. Ce texte concrétise l'accord passé entre le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises suite à des discussions et des négociations qui ont lieu depuis un certain nombre d'années. Il expose l'architecture de la nouvelle péréquation et présente les effets financiers du nouveau système pour chaque commune. Avec le taux d'imposition actuel de 69% en tenant compte des comptes de 2022, notre commune serait gagnante d'environ CHF 100'000.00. Cependant, la Municipalité ne connaît pas encore l'influence qu'aura cette diminution du taux qui est proposée ce soir.

➤ *Journal Riviera-Chablais :*

Le journal lui a demandé d'écrire un petit article pour l'édition du 28 juin 2023. Comme à ce jour, il n'y a toujours aucune nouvelle du Canton concernant les terrains agricoles pour le Syndicat des Cornettes et le Canal de Pra-Riond, elle a décidé de profiter de cette opportunité pour pousser un « petit coup de gueule ».

➤ *Fête nationale du 1^{er} août :*

La Fête du 1^{er} août aura lieu comme à son habitude sur le terrain communal, mais sans la présence de la syndique, étant retenue. Un tout-ménage parviendra à la fin du mois de juin avec toutes les explications et indications.

➤ *Sortie du Conseil général :*

Elle profite de l'occasion pour remercier Valérie Teissl pour l'organisation de cette sortie qui s'est déroulée samedi passé. Le temps était magnifique, mais elle déplore le peu de participation.

L'Assemblée prend note de l'arrivée de Mme Sheen Khurdi.

L'Assemblée est maintenant composée de 22 membres avec le Président, soit 21 votes à main levée et 22 votes à bulletin secret.

7. Préavis no 17 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et comptes de l'année 2022

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président passe en revue les comptes position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors des questions, au point nommé.

M. Olivier Pautrel félicite la Municipalité pour la qualité du travail de présentation du rapport de gestion et des comptes 2022.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 17 / 2021-2026 ;
- **oui** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2022.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à **main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

8. Préavis no 18 / 2021 – 2026 : crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie

En accord avec la Commission ad hoc, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte à **main levée à l'unanimité**. La lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Olivier Pautrel.

La lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Régine Bernet.

Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 18 / 2021-2026 ;
- ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'accorder un crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie pour un montant de CHF 62'200.00 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 62'200.00 sur le compte au bilan 9282.00 « Etudes et investissements futurs ».

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

M. Gérald Dumusc remercie le Conseil pour sa confiance. Ce projet était en « gestation » depuis plus de 10 ans. La Municipalité se réjouit de pouvoir présenter un beau projet pour le bien des habitants du village, mais également pour celui du personnel communal.

9. Préavis no 19 / 2021 – 2026 : arrêté d'imposition 2024 et 2025

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Arlette Borloz. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 19 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025, tel que présenté.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

10. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Les rapports suivants sont présentés. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, faite par la déléguée Mme Jessica Riedi-Savoyen.

Groupement forestier des Agittes (GFA) :

En l'absence de M. Christophe Roumier, délégué, Mme Jessica Riedi-Savoyen lit le rapport.

ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, faite par la déléguée Mme Sarah Bornet.

Mme Muriel Ferrara la félicite pour son excellent rapport qui est très complet.

**11. Election du/de la président/e
Election du/de la vice-président/e
Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau
Nomination dans diverses commissions**

Election du président :

A la présidence est proposé M. Yvan Burnier.

Il est réélu **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2023 au 30.06.2024.

Election de la vice-présidente :

A la vice-présidence est proposée Mme Sarah Bornet.

Elle est élue **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2023 au 30.06.2024.

Elections des scrutateurs :

Les scrutateurs sont réélus **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2023 au 30.06.2024 :

Scrutateur : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja

Scrutateur : Mme Suzana Tileva

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Suppléante : Mme Karin Boismoreau

Commission de gestion et des finances :

Nous avons reçu la démission de Mme Arlette Borloz pour la Commission. Pour son remplacement, la Commission de gestion et des finances propose la candidature de M. Bernard Teissl, qui accepte.

La Commission se compose maintenant de :

1er membre : Mme Nicole Cosandey

Membre : Mme Régine Bernet

Membre : Mme Karin Boismoreau

Membre : Mme Stéphanie Luneau

Membre : M. Christophe Roumier

Suppléant : M. Bernard Teissl

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

1er membre : M. Sunil Khurdi

Membre : M. Christian Chatelan

Membre : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Suppléant : M. Patrice Dumusc

Les commissions et les représentations ci-dessous sont reconduites comme suit :

• **Représentation dans les associations ou commissions intercommunales**

Nomination au Conseil intercommunal de l'ASPIHL - Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Dominique Weber

2. Délégué : M. Sunil Khurdi

Nomination au Conseil intercommunal d'EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Christian Chatelan

2. Délégué : M. Christophe Roumier

3. Déléguée : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Nomination au Groupement forestier des Agittes :

Est nommé :

1. Délégué : M. Christophe Roumier

Nomination au Conseil intercommunal de l'ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

Est nommée pour la délégation variable :

1. Déléguée : Mme Sarah Bornet

Nomination à la Commission consultative du feu du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut-Lac :

Est nommé à la Commission du feu :

1. Délégué : M. Bernard Teissl

- **Commissions ponctuelles (ad hoc)**

Pour information, la commission ponctuelle (ad hoc) suivante reste active :

Commission pour la création d'une déchetterie et d'un bâtiment de voirie :

- 1^{er} membre : M. Olivier Pautrel
Membre : M. Patrice Dumusc
Membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Silvija Tileva
Membre : Mme Brigitte Sculati
Suppléante : Mme Hélène Oulevey

- **Commissions municipales**

Les commissions municipales sont nommées par la Municipalité et se composent comme suit :

Commission d'animations :

En remplacement de Mme Khrystyna Mytsak, la Municipalité a nommé Mme Sylvie Schwarz, habitante de Rennaz.

- Membre : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Membre : Mme Sarah Bornet
Membre : Mme Sheen Khurdi
Membre : Mme Silvija Tileva
Membre : Mme Suzana Tileva
Membre : Mme Sylvie Schwarz (hors Conseil)

Municipal : M. Fabio Lecci

Commission de naturalisation :

- Membre : Mme Catherine Fankhauser
Membre : M. Dominique Weber

Municipal : M. Pierre Henri Légeret

Commission de salubrité publique :

- 1^{er} membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Stéphanie Luneau
Membre : M. Claude Fankhauser (hors Conseil)

Municipal : M. Fabio Lecci
Médecin : Dr. Blaise Ingold

Commission de taxe de séjour

Mme Evelyne Lüthi ayant démissionné, Mme Catherine Fankhauser est nommée par la Municipalité.

- 1^{er} membre : Mme Valérie Légeret
Membre : M. Olivier Pautrel
Membre : Mme Catherine Fankhauser

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

Délégué : M. Michel Mingard
Membre : Mme Corinne Rey (hors Conseil)

12. Divers et propositions individuelles

Cimetière, Mme Arlette Borloz

Mme Arlette Borloz pose une question concernant le cimetière. Elle a constaté que des tombes n'avaient pas de nom. Elle demande si quelque chose est prévu.

M. Gérald Dumusc répond que le nécessaire va être fait prochainement. Une demande pour la pose du monument a été reçue à l'administration.

Commission d'animations, M. Fabio Lecci

M. Fabio Lecci apporte un complément concernant la Fête du 1^{er} août. Comme chaque année, une broche sera offerte à la population, libre à chacun d'amener des salades ou autres. La Commission d'animations sera présente pour organiser une activité. La Municipalité se réjouit de vous y rencontrer nombreux.

Séance du Conseil général du mois de juin, Mme Nicole Cosandey

Mme Nicole Cosandey demande s'il serait possible d'avancer la dernière séance de l'année législative à fin mai ou début juin. Elle peut constater qu'il y a beaucoup de personnes absentes en raison des agendas chargés à cette époque. Elle pose la question au bureau du Conseil général et à la Municipalité.

Le bureau du Conseil général avait également pensé à avancer cette séance d'une semaine. Il serait difficile de boucler les comptes plus rapidement.

La boursière confirme qu'elle doit souvent attendre diverses données avant de finaliser et de présenter les comptes à la fiduciaire.

La proposition d'une semaine est maintenue. Le nécessaire sera réalisé pour le Conseil général du mois de juin 2024.

La traversée du village, Mme Catherine Fankhauser

Elle souhaite remercier la Municipalité pour l'effort fourni et la qualité de l'arborisation de la traversée du village. Elle trouve que c'est vraiment beau. Elle trouve que notre village devient de plus en plus joli.

La Fête du village, Mme Sarah Bornet

Elle rappelle que la fête aura lieu à la fin août. Si un membre du Conseil le souhaite, il est encore possible de devenir bénévole ou de tenir un stand. Les affiches et les flyers vont bientôt arriver.

M. Yvan Burnier informe l'Assemblée que la date de la prochaine séance n'a pas encore été confirmée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h15 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 25 novembre 2023